



COMMUNIQUE DE PRESSE

Echanges d'actions Jacquet Metals : avis rectificatif

Nanterre, le 22 juillet 2010

Les modalités des échanges d'actions Jacquet Metals contre les actions émises par IMS en rémunération de la fusion sont modifiées comme suit.

Les actions émises par IMS pour rémunérer l'apport-fusion seront directement attribuées aux actionnaires de Jacquet Metals suivant la parité de 20 actions nouvelles IMS contre 7 actions Jacquet Metals. Les actionnaires de Jacquet Metals qui ne posséderaient pas le nombre d'actions requis pour obtenir un nombre entier d'actions IMS, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions nécessaire afin de détenir un nombre d'actions Jacquet Metals multiple de 7.

Les actions Jacquet Metals formant rompus sont maintenues aux négociations sur le compartiment des valeurs radiées du marché réglementé d'Euronext Paris jusqu'au 12 août 2010 inclus. A partir du 19 août 2010, il sera procédé à la mise en vente des actions nouvelles IMS non réclamées. Les conditions de mise à disposition du produit de la vente ne sont pas modifiées.



L'ensemble combiné compte près de 2 500 collaborateurs dans 22 pays et réalisera en 2010 un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros.

Coté sur Euronext Paris - compartiment B de NYSE Euronext, membre des indices SBF 250 et Small 90

ISIN : FR0000033904 - Reuters : ITMT.PA - Bloomberg : IMS FP

www.ims-group.com

Téléchargez la présentation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010 sur www.ims-group.com

Agenda financier

Résultats au 30 juin 2010 : le 31 août 2010

IMS

contact@ims-group.com

Thierry Philippe / Anne-Sophie Guyot

Tél. : +33 1 41 92 04 23